



employeur et remboursement frais transport en commun

Par **akira592**, le **20/09/2019** à **05:55**

bonjour, je suis salarié dans une entreprise de 110 personnes et je dois commencer une formation (fongecif) dès le mois d'octobre, pour me rendre à mon lieu d'apprentissage (ici c'est un lycée) je prendrais les transports en commun, (bus, métro) et j'ai l'intention de prendre un forfait mensuelle sur 10 mois.

mes questions:

1. est ce que je reponds aux critères pour bénéficier d'une prise en charge d'une partie des frais de transport, par mon employeur (du fait que je ne vais pas au travail mais en formation)
2. mon employeur est-il obligé de prendre en charge une partie de mes frais de transport
3. si, oui, quel est la démarche à faire auprès de mon employeur (doc, cerfa...)

merci de vos reponses

cordialement